Deloitte.

SOFIBANQUE S.A.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Deloitte.

Deloitte Services SARL
Commissariat aux comptes. Audit. Consulting.
Expertise comptable. Juridique. Fiscal.
Bureau de Kinshasa : Avenue Tombalbaye n°4239
Kinshasa/Gombe ; Tel : +243 85 999 80 80
Bureau de Lubumbashi : Avenue Kilela Balanda N°1134
Lubumbashi ; Tel : +243 84 84 39 360
www.deloitte.com

SOFIBANQUE S.A.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société Sofibanque SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur :

- Le contrôle des états financiers annuels de Sofibanque SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se caractérisent par les chiffres clés suivants exprimés en milliers de francs congolais (CDF) :

	2022	2021
Total bilan :	2 224 871 183	1 210 135 749
Capitaux propres :	176 881 344	128 325 927
Produit Net Bancaire :	95 653 512	51 947 160
Résultat net Bénéfice / (Perte) :	41 923 637	7 279 281

- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers de votre société ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 22 mars 2023 sur la base des éléments disponibles à cette date.

I. RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Sofibanque, SA comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives contenues dans les notes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et principes comptables retenus par le référentiel comptable spécifique aux établissements de crédit dénommé : Guide Comptable des Etablissements de Crédit (GCEC) en vigueur en République Démocratique du Congo.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (« ISA »), conformément aux prescriptions du Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA précité, et des règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la direction et arrêtés par le Conseil d'Administration.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et principes comptables applicables aux établissements de crédit en RDC, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

II. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

2.1. Vérification des autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

2.2. Vérification du registre des titres nominatifs

En application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE révisé, nous avons également procédé au contrôle des registres de titres nominatifs tenus par la société.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'existence et la bonne tenue de ces registres.

2.3. Autres vérifications spécifiques

En application de la loi, nous vous signalons les faits suivants :

Nos diligences ont aussi porté sur le contrôle des différents ratios prudentiels conformément à l'instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo aux banques relatives aux normes prudentielles de gestion applicables en République Démocratique du Congo.

Conformément aux dispositions de l'instruction citée ci-dessus, les ratios prudentiels déterminés par SOFIBANQUE, S.A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, n'appellent aucune observation à l'exception des ratios relatif à la surveillance de la position de change et division des risques qui sont respectivement à 279,51% et 32,83% alors qu'il ne devrait pas excéder 15% pour la position de change et 25% pour la division des risques.

Kinshasa, le 31 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte Services SARL

Prof. Bob David NZOIMBENGENE L.
Associé
Expert-Comptable

ANNEXE 1 :

PORTANT SUR LES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (« ISA ») et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de la République Démocratique du Congo (*le cas échéant, le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA)*) et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons

quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règle en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

Deloitte.

ANNEXE 2 :

DECLARATION DE LA DIRECTION RÉLATIVE Á LA TENUE DU RÉGISTRE DES TITRES NOMINATIFS

SOFIBANQUE S.A.

CAPITAL USD 15.000.000 entièrement versé
RCCM : CD/KNG/RCCM/13-B-0975 • NIF : A0809533X • Id Nat. : 01-K6500-N51234Z • CODE 19#1
4258, avenue Kabasele (ex-Flambeau), Kinshasa - Gombe / RDCongo • B.P. 2599 Kin 1
Tél.: +243 81 730 0200 - 81 730 0201 • +243 81 730 0224 • E-mail : contact@sofibanque.com

Attestation de la tenue des registres de titres nominatifs

Conformément à l'article 746-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous déclarons avoir ouvert des registres de titres nominatifs émis par notre société. Nous confirmons que ces registres sont à jour comme l'exige l'article 746-2 dudit Acte uniforme.

Henry Yoan WAZNE
Administrateur Directeur Général

Abdallah WAZNI
Président du Conseil d'Administration

République Démocratique du Congo
SOFIBANQUE
Id Nat.: 01-K6500-N51234Z
RCCM: CD/KNG/RCCM/13-B-0975
4258, Avenue Kabasele - Kin / Gombe

Fait à Kinshasa le 02 mars 2023

Deloitte.

ETATS FINANCIERS ANNUELS

1.1 BILANS AUX 31 DECEMBRE 2022 ET 2021

	Notes	31-Dec-22	31-Dec-21
Actif			
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Caisses et Banque Centrale du Congo	3.1	516 532 476 819	166 785 816 609
Banques correspondantes	3.2	412 323 392 656	389 756 454 358
Prets au jour le jour	3.3	463 366 469 563	167 532 000 000
Bon de tresor	3.4	52 118 600 000	40 964 508 060
Total trésorerie et opérations interbancaires		**1 444 340 939 038**	**765 038 779 027**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Crédits à la clientèle	3.5	730 581 033 926	410 801 479 458
Créances rattachées à recevoir		1 898 621 249	1 088 200 651
Total opérations avec la clientèle		**732 479 655 175**	**411 889 680 109**
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Débiteurs divers	3.6	10 832 652 648	3 847 182 702
Trésor et établissements publiques	3.7	7 885 380 739	2 439 813 605
Total comptes de tiers et de régularisation		**18 718 033 387**	**6 286 996 307**
VALEURS IMMOBILISEES			
Terrain		1 473 396 217	1 302 048 758
Immobilisations incorporelles		3 738 054 856	3 300 662 443
Matériel roulant		6 681 315 059	4 983 478 066
Matériels informatiques		3 199 711 379	2 826 216 138
Matériels et mob. de bureau		6 266 984 155	4 966 172 329
Immeubles		28 591 239 618	25 254 008 139
Garanties versées à des tiers		985 065 560	507 925 720
Amortissements		(24 599 837 837)	(19 692 231 705)
S/total immobilisation corporelles et financiere nettes		**26 335 929 007**	**23 448 279 888**
Immobilisations en cours		2 996 626 348	3 472 013 480
Total immobilisés nets	3.8	**29 332 555 355**	**26 920 293 368**
TOTAL DE L'ACTIF		**2 224 871 182 955**	**1 210 135 748 811**
Hors bilan	3.28	**205 382 310 209**	**15 244 377 639**

	Notes	31-Dec-22	31-Dec-21
Passif			
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Créances rattachées à payer		6 190 847 071	4 165 921 060
Total trésorerie et opérations interbancaires		**6 190 847 071**	**4 165 921 060**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Dépôts à vue de la clientèle	**3.9**	1 461 783 226 059	769 305 091 990
Dépôts à terme et régime special	**3.10**	426 155 355 406	159 970 086 224
Dépôts de garantie	**3.11**	82 758 992 672	61 052 021 221
Provisions crédocs		32 899 071 023	10 174 574 400
Provisions pour chèques certifiés		72 994 720	72 272 315
Total opérations avec la clientèle		**2 003 669 639 880**	**1 000 574 046 150**
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Autres sommes dues		12 263 169 148	8 091 029 732
Comptes de régularisation		1 279 584 724	458 474 985
Etat	**3.12**	19 170 931 539	1 696 532 756
Comptes de liaison	**3.13**	4 808 380 746	66 216 530 700
Total comptes de tiers et de régularisation		**37 522 066 157**	**76 462 568 173**
CAPITAUX PERMANENTS			
Capital social	**3.14**	13 725 000 000	13 725 000 000
Report à nouveau		78 725 383 563	72 174 030 561
Résultat de la période		41 923 636 981	7 279 281 113
Réévaluation de report à nouveau		785 913 204	-
Réserve réglementaire		7 197 070 989	6 397 884 735
Plus-values de réévaluation		17 932 704 167	14 708 295 372
Provision pour reconstitution du capital		10 998 668 998	10 998 668 998
Provisions sur encours crédits sains	**3.5.2**	5 592 965 702	3 042 766 406
Total fonds propres		**176 881 343 604**	**128 325 927 185**
Provisions pour autres risques généraux		607 286 243	607 286 243
Total capitaux permanents	**1.4**	**177 488 629 847**	**128 933 213 428**
TOTAL DU PASSIF		**2 224 871 182 955**	**1 210 135 748 811**
Hors bilan	**3.28**	**205 382 310 209**	**15 244 377 639**

1.2 COMPTES DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Notes	31-Dec-22	31-Dec-21
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	3.15	6 532 438 050	4 682 664 945
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	3.16	(5 866 602 534)	(3 472 283 350)
Produits sur opérations avec la clientèle	3.17	76 188 714 565	51 281 267 790
Charges sur opérations avec la clientèle	3.18	(19 412 403 970)	(12 934 345 703)
Autres produits bancaires	3.19	11 473 827 210	6 476 818 815
Autres charges bancaires		(464 999 576)	(448 206 519)
Produits sur opérations bancaires diverses	3.20	23 663 596 659	13 442 236 830
Charges sur opérations bancaires diverses	3.21	(3 618 022 515)	(7 477 505 287)
Profits de change	3.22	7 156 964 421	396 512 736
Produit net bancaire		**95 653 512 310**	**51 947 160 257**
Produits accessoires	3.23	5 620 332 258	942 284 034
Produits exceptionnels	3.24	18 225 681	37 520 310
Charges générales d'exploitation	3.25	(26 085 065 120)	(20 219 329 458)
Charges du personnel	3.26	(6 960 617 593)	(6 914 569 950)
Impôts et taxes		(1 364 176 598)	(1 219 188 553)
Pertes de change		(785 913 204)	(334 640)
Pertes exceptionnelles		(1 745 205 076)	(1 273 744 143)
		(31 302 419 652)	**(28 647 362 400)**
Résultat brut d'exploitation		**64 351 092 658**	**23 299 797 857**
Dotations aux provisions	3.27	(10 225 225 073)	(10 227 243 216)
Dotations aux amortissements	3.8	(2 304 941 044)	(1 005 288 395)
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties		4 984 586 503	-
		(7 545 579 614)	**(11 232 531 611)**
Résultat courant avant impôt		**56 805 513 044**	**12 067 266 246**
Impôt sur le résultat		(14 881 876 063)	(4 787 985 133)
Résultat net de l'exercice		**41 923 636 981**	**7 279 281 113**

1.3 ETATS DE FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	31-Dec-22	31-Dec-21
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	41 923 636 981	7 279 281 113
Impôt sur le résultat	14 881 876 063	(4 787 985 133)
Dotations aux provisions	10 225 225 073	10 227 243 216
Dotations aux amortissements	2 304 941 044	1 005 288 395
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties	(4 984 586 503)	-
Profits de change	(7 942 877 625)	-
Autres éléments non monétaires	(7 579 600 284)	(4 863 796 336)
	48 828 614 749	**8 860 031 255**
Créances rattachées à recevoir	(810 420 598)	(671 700 225)
Crédits à la clientèle	(319 779 554 468)	(174 350 004 645)
Débiteurs divers	(6 985 469 946)	3 193 988 044
Trésor et établissements publiques	(5 445 567 134)	236 847 540
Créances rattachées à payer	2 024 926 011	3 619 813 085
Dépôts à vue de la clientèle	692 478 134 069	430 171 014 881
Dépôts à terme et régime special	266 185 269 182	80 768 863 823
Dettes rattachées	-	(10 129)
Dépôts de garantie	21 706 971 451	57 250 755 635
Provisions crédocs	22 724 496 623	9 016 452 100
Autres sommes dues	4 172 139 416	2 166 334 988
Comptes de régularisation	821 109 739	(4 728 480 896)
Etat	17 474 398 783	(6 453 636 018)
Comptes de liaison	(61 408 149 954)	64 828 331 946
Provisions sur encours crédits sains	2 550 199 296	1 013 454 474
Impôts payés au cours de l'année	(3 266 755 840)	-
Augmentation/(diminution) nette de la tresorerie generée par l'activité operationnelle	**632 441 726 630**	**466 062 024 603**
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'exploitation	**681 270 341 379**	**474 922 055 858**
Flux de trésorerie provenant des investissements financières		
Emprunts chez les correspondants	-	(4 000 000 000)
Augmentation nette de la tresorerie liée aux operations de financement	**-**	**(4 000 000 000)**
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement		
Acquisition des immobilisations	(1 968 181 368)	(2 654 807 350)
Augmentation/(diminution) nette de la tresorerie liée aux operations d'investissement	**(1 968 181 368)**	**(2 654 807 350)**
Flux de trésorerie net	**679 302 160 011**	**468 267 248 508**
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	765 038 779 027	296 771 530 519
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la cloture	1 444 340 939 038	765 038 779 027
Flux de trésorerie net	**679 302 160 011**	**468 267 248 508**

1.4 ETATS DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Capital Social	Report à nouveau et résultat de la période	Réserve réglementaire	Plus-value de réévaluation	Provision pour reconstitution du capital	Autres provisions	Total
Solde le 1 janvier 2022	**13 725 000 000**	**79 453 311 674**	**6 397 884 735**	**14 708 295 372**	**10 998 668 998**	**3 650 052 649**	**128 933 213 428**
Transferts aux réserves	-	(727 928 111)	727 928 111	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	3 224 408 795	-	2 550 199 296	5 774 608 091
Bénéfice de l'exercice	-	41 923 636 981	-	-	-	-	41 923 636 981
Ecart taux de change	-	785 913 204	71 258 143	-	-	-	857 171 347
Solde le 31 décembre 2022	**13 725 000 000**	**121 434 933 748**	**7 197 070 989**	**17 932 704 167**	**10 998 668 998**	**6 200 251 945**	**177 488 629 847**

2. NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022

2.1. Présentation de la Société Financière de Banque SA

La SOFIBANQUE SA est une société anonyme (SA), créée par l'Ordonnance n° 08/038 du 1er avril 2008 sous l'appellation de la Société Financière de Banque.

La banque est soumise à la loi 003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. Sur le plan fiscal, la banque est soumise au régime de droit commun.

Conformément à ses statuts, la Société Financière de Banque SA a notamment pour objet d'effectuer les opérations de banque, de change, de facilitation des opérations de paiement, de trésorerie, de bourse, etc.

2.2. Principes et règles comptables

2.2.1. Presentation des états financiers

Les états financiers de la banque sont présentés selon la méthode conventionnelle du cout historique, à l'exception des immobilisations qui sont réévaluées à la fin de chaque exercice comptable conformément aux dispositions de l'Ordonnance-Loi N°89/017 du 18 février 1989 autorisant la réévaluation de l'actif immobilisé des entreprises en République Démocratique du Congo.

2.2.2. Conversion des opérations libellées en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change approchant ceux applicables par le système bancaire à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de changes réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date de clôture. L'ajustement sur position de change qui en découle est enregistré dans le compte de résultat.

2.2.3. Provision pour reconstitution du capital

Une provision règlementée dénommée « provision pour reconstitution du capital social » a été instituée par le décret n° 04/049 du 20 mai 2004 en complément de l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977, en vue de préserver les fonds propres des Etablissements de Crédit et de Micro-Finances.

Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valeur en Franc Congolais du capital social exprimé en une monnaie étrangère de référence. Ce montant représente la différence négative entre la contre-valeur au taux de change de clôture et celle à l'ouverture après prise en compte de la plus-value réévaluation dégagée pendant l'exercice.

En cas d'augmentation du capital social pendant L'exercice, les taux de change applicables seront ceux de la date de l'augmentation du capital et de la clôture de la période considérée.

Cette provision fiscalement déductible ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social en respectant les conditions suivantes :

- La provision doit être certifiée par un Commissaire aux Comptes ;
- Elle doit faire l'objet d'une déclaration au même titre que les revenus.

2.2.4. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition corrigé par l'application des dispositions de l'Ordonnance-loi N°89/017 du 18 février 1989 sur la réévaluation obligatoire de l'actif immobilisé des entreprises en République Démocratique du Congo. Pour permettre aux entreprises de procéder à la réévaluation des immobilisations, le Ministère des Finances publie les coefficients légaux applicables à la clôture de chaque exercice comptable. Le 13 février 2023, le Gouvernement a publié un communiqué officiel demandant aux opérateurs économiques de maintenir leurs valeurs comptables antérieures des immobilisations acquises avant 2022 et à leurs valeurs d'acquisition, celle acquises au cours dudit exercice comptable.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la valeur comptable des immobilisations, selon un taux annuel calculé en fonction de la durée de vie utile estimée.

La Banque a retenu pour ses principaux actifs immobilisés les durées de vie ci-après :
- Logiciels : 10 ans
- Immeubles: 33 ans
- Materiel et mobilier: 10 ans
- Equipements : 10 ans
- Materiel informatique: 3 ans
- Materiel roulant: 5 ans

2.2.5. Taux de conversion

Les taux de conversion, à la clôture, se présentent comme suit :

Monnaie	**2022**	**2021**
1 EURO / CDF	2 020,40	2 260,40
1 USD / CDF	2 020,00	2 000,00

3.1 Caisses et Banque Centrale du Congo

	Notes	31-Dec-22	31-Dec-21
Banque Centrale du Congo	3.1.1	326 117 860 477	69 880 918 674
Coffres / DAB		190 414 616 342	96 904 897 935
Total caisses et Banque Centrale		**516 532 476 819**	**166 785 816 609**

3.1.1 Le solde de la Banque Centrale du Congo (BCC) reprend la réserve obligatoire non disponible et le compte disponible de la banque auprès de la BCC. Les encaisses représentent le disponible à la clôture de l'exercice.

3.2 Banques correspondantes

	Notes	31-Dec-22	31-Dec-21
Banques correspondantes	3.2.1	412 323 392 656	389 756 454 358
		412 323 392 656	**389 756 454 358**

3.2.1 Les comptes correspondants constituent les avoirs de la banque auprès de la Banque Marocaine du commerce Extérieur, CSC Bank SAL, Unicrédit Bank, Aktif Bank, BGFI Bank, Banque du Crédit National Bank (BCN), BIAT Bank, Bank of Africa - France, Firstrand Bank, Bank of Africa (RDC) et UBA RDC.

	31-Dec-22	31-Dec-21
Francs Congolais (CDF)	273 176 006	2 064 896
Dollars américains (USD)	388 977 011 406	366 171 641 840
Francs Swiss (CHF)	26 639 761	33 252 306
Arab Emirates Dirham (AED)	4 259 812 702	389 819 504
British Pound (GBP)	848 881 811	443 528 926
Rand Sud-Africain (ZAR)	3 718 921 901	456 104 427
Euros (EUR)	14 218 949 070	22 260 042 459
	412 323 392 656	**389 756 454 358**

3.3 Les prêts au jour le jour sont des placements en espèces détenus en CDF, USD et EUR sur des comptes bancaires correspondants locaux et internationaux. Une répartition par devise de ce solde est résumée dans le tableau ci-dessous :

	31-Dec-22	31-Dec-21
Francs Congolais (CDF)	40 000 000 000	-
Dollars américains (USD)	410 060 000 000	150 579 000 000
Euros (EUR)	13 306 469 563	16 953 000 000
	463 366 469 563	**167 532 000 000**

3.4 Il s'agit de bons du Trésor et d'obligations du Trésor émis par le Ministère des Finances en CDF et portent intérêt au taux annuel de 10%. La maturité de ces bons du Trésor est d'environ 18 mois.

3.5 Crédits à la clientèle

	Notes	31-Dec-22	31-Dec-21
Comptes prêts	3.5.1	488 340 017 801	269 120 984 139
Comptes découverts	3.5.1	255 531 430 255	183 385 487 998
Personnel	3.5.1	335 255 097	314 113 080
	3.5.2	**744 206 703 153**	**452 820 585 217**
Provision sur crédits		(13 625 669 227)	(42 019 105 759)
Total crédits à la clientèle		**730 581 033 926**	**410 801 479 458**

3.5.1 Les prêts et découverts représentent les créances sur les clients dans différents secteurs.

3.5.2 Une analyse des provisions conforme à l'instruction no.16 de la BCC est présentée dans le tableau ci-dessous:

	31-Dec-22	31-Dec-21
Sains	**634 876 396 379**	**347 477 151 203**
Surveiller	92 605 191 810	56 546 558 495
Pré-douteux	760 000 296	7 241 899 107
Douteux	6 713 618 808	894 093 445
Compromis	9 251 495 861	40 660 882 967
	109 330 306 774	**105 343 434 014**
	744 206 703 153	**452 820 585 217**

3.6 Débiteurs divers

	31-Dec-22	31-Dec-21
Messagerie financière flux entrants	3 076 771 223	895 568 960
Frais payés d'avance	1 088 684 216	835 067 660
Produits à recevoir	-	1 308 423 468
Autres débiteurs divers	6 667 197 209	808 122 614
Total débiteurs divers	**10 832 652 648**	**3 847 182 702**

3.7 Trésor et établissements publiques

	31-Dec-22	31-Dec-21
Impôts et taxes a payer	7 885 380 739	2 315 616 553
TVA déductibles	-	124 197 052
Total trésor et établissements publiques	**7 885 380 739**	**2 439 813 605**

3.8 Immobilisations et amortissements

	Terrain	Immobilisations incorporelles	Matériel roulant	Matériel Informatique	Matériel et mobilisations de bureau	Immeuble	Garanties	Immobilisations en cours	Total
Valeur au 1 Jan 2022	1 302 048 758	3 300 662 443	4 983 478 066	2 826 216 138	4 966 172 330	25 254 008 139	507 925 720	3 472 013 480	**46 612 525 074**
Acquisitions / transferts d'immobilisations travaux en cours	-	-	917 274 263	-	573 767 265	-	477 139 840	(475 387 132)	**1 492 794 236**
Réévaluation 2022	171 347 459	437 392 413	780 562 730	373 495 241	727 044 560	3 337 231 479	-	-	**5 827 073 882**
Valeur au 31 Dec 2022	**1 473 396 217**	**3 738 054 856**	**6 681 315 059**	**3 199 711 379**	**6 266 984 155**	**28 591 239 618**	**985 065 560**	**2 996 626 348**	**53 932 393 192**
Amortissement au 1 Jan 2022	-	2 347 746 861	3 688 509 624	2 664 128 406	3 517 381 230	7 474 465 585	-	-	**19 692 231 706**
Dotations	-	156 480 697	727 474 630	69 482 574	439 722 241	911 780 902	-	-	**2 304 941 044**
Réévaluation 2022	-	310 721 922	487 163 525	352 410 935	463 599 958	988 768 747	-	-	**2 602 665 087**
Amortissement au 31 Dec 2022	**-**	**2 814 949 480**	**4 903 147 779**	**3 086 021 915**	**4 420 703 429**	**9 375 015 234**	**-**	**-**	**24 599 837 837**
Valeur nette au 1 Jan 2022	1 302 048 758	952 915 582	1 294 968 442	162 087 732	1 448 791 100	17 779 542 554	507 925 720	3 472 013 480	26 920 293 368
Valeur nette au 31 Dec 2022	**1 473 396 217**	**923 105 376**	**1 778 167 280**	**113 689 464**	**1 846 280 726**	**19 216 224 384**	**985 065 560**	**2 996 626 348**	**29 332 555 355**

3.9 Dépôts à vue de la clientèle

	Notes	31-Dec-22	31-Dec-21
Dépôts et comptes à vue	3.9.1	1 461 783 226 059	769 305 091 990
		1 461 783 226 059	**769 305 091 990**

3.9.1 Une analyse des dépôts et comptes à vue par devise est présentée ci-dessous :

	31-Dec-22	31-Dec-21
Francs Congolais (CDF)	546 678 845 331	107 289 006 208
Dollars américains (USD)	874 876 759 595	602 435 814 320
Rand Sud-Africain (ZAR)	-	45 920 616
Euros (EUR)	40 227 621 133	59 534 350 846
	1 461 783 226 059	**769 305 091 990**

3.10 Dépôts à terme et régime special

	31-Dec-22	31-Dec-21
Dépôts à terme	411 574 592 860	151 497 148 520
Dépôts à régime special	14 580 762 546	8 472 937 704
	426 155 355 406	**159 970 086 224**

3.11 Ce solde concerne les dépôts de garantie contre lettre de crédit. Au cours de l'année, la banque a considérablement élargi ses opérations avec des clients impliqués dans l'import / export de marchandises.

3.12 Il s'agit de diverses taxes dues à la date de clôture. Ces impôts comprennent IBP, le RCC, la TVA, les taxes sur les salaires et la régie financière.

3.13 Il s'agit principalement des soldes à payer à divers fournisseurs pour diverses prestations.

3.14 Capital social

Le capital social de la banque s'élève à 15 millions de dollars américains. Il est comptabilisé en CDF au taux historique et l'impact des fluctuations du taux de change, après prise en compte de la plus-value de réévaluation, est comptabilisé comme provision pour reconstitution du capital.

3.15 Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires

	31-Dec-22	31-Dec-21
Intérêts sur les prêts au jour le jour	3 598 617 932	2 991 746 513
Intérêts sur les comptes à vue (NOSTRI)	-	5 511 480
Intérêts sur BTR	2 933 820 118	1 685 406 952
	6 532 438 050	**4 682 664 945**

3.16 Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires

	31-Dec-22	31-Dec-21
Frais sur comptes correspondants	2 031 970 693	1 113 816 616
Commissions sur opérations avec BCC et le marché interbancaires	3 798 381 841	2 278 022 274
Intérêts sur emprunts au jour le jour sur correspondants	36 250 000	80 444 460
	5 866 602 534	**3 472 283 350**

3.17 Produits sur opérations avec la clientèle

	31-Dec-22	31-Dec-21
Intérêts sur crédits	43 347 312 504	26 265 065 034
Intérêts sur comptes courant et comptes chèques	7 780 611 481	5 660 259 070
Intérêts sur les découverts	13 143 148 565	10 523 721 498
Commissions sur ouverture et renouvellement dossiers de crédit	9 260 054 621	8 018 978 178
Vente imprimes BCC (licences & autres)	303 103 391	249 953 260
Commissions sur crédits documentaires	2 353 511 116	561 970 212
Frais clôture compte	972 887	1 320 538
	76 188 714 565	**51 281 267 790**

3.18 Charges sur opérations avec la clientèle

	31-Dec-22	31-Dec-21
Intérêts sur comptes courant	5 490 185 346	4 220 934 526
Intérêts sur comptes livrets	539 265 562	440 167 087
Intérêts sur dépôts a termes	13 347 196 409	8 239 664 407
Intérêts sur dépôts de garantie	19 645 333	11 604 672
Intérêts sur comptes et plans d'épargne	2 419	3 924
Régularisation opérations avec clientèle	16 108 901	21 971 087
	19 412 403 970	**12 934 345 703**

3.19 Autres produits bancaires

	31-Dec-22	31-Dec-21
Revenu sur cartes de crédit	1 358 475 021	975 248 190
Autres charges et services des clients	-	150 000
Commissions sur chèques retournes a la compensation	1 550 000	350 000
Commissions sur transferts	9 494 412 189	3 432 051 625
Commissions d'escompte	619 390 000	2 069 019 000
	11 473 827 210	**6 476 818 815**

3.20 Produits sur opérations bancaires diverses

	31-Dec-22	31-Dec-21
Commissions reçus des opérations en espèces	2 638 520 949	2 047 831 264
Commissions sur transferts entrants	3 984 611 119	2 080 511 280
Commissions sur opérations	1 412 432 715	1 857 130 703
Commissions reçues lettres de garantie	2 715 194 704	1 228 366 137
Prestations de services divers	1 539 453 473	1 353 048 393
Commissions d'intervention sur régies financières	1 963 660 390	1 111 360 358
Autres prestations diverses	9 409 723 309	3 763 988 695
	23 663 596 659	**13 442 236 830**

3.21 Charges sur opérations bancaires diverses

	31-Dec-22	31-Dec-21
Commissions engagements par signature	301 070 222	607 360 444
Commissions sur engagement en faveur des établissements de crédit	107 271 175	205 902 349
Commissions sur engagement en faveur de la clientèle	189 660 000	379 320 000
Autres commissions et frais bancaires	1 900 941 118	1 568 222 494
Frais engagés sur paie fonctionnaires	1 119 080 000	4 716 700 000
	3 618 022 515	**7 477 505 287**

3.22 Profits de change

Les gains et pertes de change découlent des fluctuations des taux CDF par rapport au dollar américain au cours de l'année 2022.

3.23 Produits accessoires

	31-Dec-22	31-Dec-21
Produits sur messagerie financière sortant	103 823 591	58 375 420
Produits sur messagerie financière entrant	928 850 385	858 644 980
Commissions sur vente police d'assurance	36 715 917	5 300 400
Produits sur exercices antérieurs	4 523 051 342	-
Vente formulaire d'ordre de paiement	27 891 023	19 963 234
	5 620 332 258	**942 284 034**

3.24 Produits exceptionnels

	31-Dec-22	31-Dec-21
Excédents de caisse	2 260 846	1 720 500
Dégrèvement d'impôts reçus	-	30 139 090
Autres profits exceptionnels	15 964 835	5 660 720
	18 225 681	**37 520 310**

3.25 Charges d'exploitation

	31-Dec-22	31-Dec-21
Eau- électricité gaz et carburants	970 362 966	720 279 108
Petit matériel et outillage	1 260 370 155	863 468 322
Transports et déplacements	2 399 222 006	1 631 839 722
Affranchissement téléphone télex fax	1 838 302 865	1 872 573 920
Frais de publicité	1 594 318 517	1 210 774 759
Frais de loyers et charges locatives	3 226 577 072	2 461 354 641
Entretiens et réparations	5 212 636 545	4 004 800 713
Frais informatiques (location matériels et assistances)	1 115 154 719	760 253 604
Assurances	1 222 004 725	751 162 420
Charges diverses	7 246 115 550	5 942 822 249
	26 085 065 120	**20 219 329 458**

3.26 Charges du personnel

	31-Dec-22	31-Dec-21
Salaires de base	3 461 817 500	3 333 522 000
Congés payés	348 090 783	358 462 520
Préavis	17 791 998	3 354 000
INSS payés	527 154 504	514 967 400
INPP	77 814 596	75 716 600
Cotisation ONEM	7 818 988	7 584 360
Indemnités diverses et assimilées	428 623 800	453 330 000
Indemnités de transport	579 812 000	535 530 000
Indemnités de logement	1 038 681 120	1 003 334 000
Frais de repas	143 920 120	127 170 300
Frais médicaux	329 092 184	501 598 770
	6 960 617 593	**6 914 569 950**

3.27 Dotations aux provisions

Il s'agit de nouvelles provisions constituées sur crédits.

3.28 Hors Bilan

	31-Dec-22	31-Dec-21
Garantie donnée à la clientèle	95 291 064 269	288 010 195
Engagements en vertu des hypothèques	46 884 200 000	14 924 020 065
LC paiement a vue	38 100 964 128	7 542 601
Mises en garde données à la clientèle	13 961 233 741	23 250 000
LC paiement différent	11 144 848 070	1 554 778
	205 382 310 209	**15 244 377 639**

3.29 Fonds propres et ratios prudentiels

3.29.1. Fonds propres réglementaires

	Montant en CDF	Montant en USD
Fonds propres réglementaires	175 092 128 253	86 679 271

3.29.2. Ratios prudentiels

Ratio	en %	Norme %
Ratio de solvabilité tier 1	12,96%	≥ 7 %
Ratio de solvabilité global	15,03%	≥ 10 %
Liquidité en monnaie nationale	201,00%	≥ 100 %
Liquidité en monnaie étrangère	111,00%	≥ 100 %
Liquidité globale	127,00%	≥ 100 %
Division des risques meme bénéficiaires	32,83%	≤ 25%
Division des risques Total	131,74%	≤ 800%
Transformation à long terme	638,35%	≥ 80 %
Position de change	279,51%	≤ 15%

3.30 Evénements postérieurs à la date de clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la date de déclaration qui nécessitent une divulgation dans ces états financiers.